

PROPOSITION D'AUGMENTATION DE LA PART LIGUE/CDJE SUR LES LICENCES B ADULTES A COMPTER DE LA SAISON 2027-2028

PREAMBULE

Le comité directeur de la ligue de Normandie des échecs propose l'augmentation de la part Ligue, dont 50% revient aux CDJE, à compter de la saison 2027-2028.

Les tarifs de la part Ligue/CDJE des licences B adultes ont été votés par l'Assemblée Générale de la ligue de Normandie des échecs nouvellement constituée, le 27 août 2016.

Depuis cette période, l'inflation a progressé et augmenté les coûts. L'Assemblée Générale de la ligue de Normandie des échecs de Septembre 2025 a voté l'augmentation de la part régionale des licences A à compter des saisons 2026-2027 et 2027-2028.

OBJECTIFS DE LA PROPOSITION

La proposition d'augmentation de la part Ligue/CDJE des licences B adultes prend en compte les éléments suivants :

- Aligner le tarif de la licence B adultes sur le principe existant de la licence B jeunes, soit le même tarif que la part fédérale de cette licence, en étant en conformité avec l'article 2.1.2 des Tarifs Fédéraux « *La part Ligue et comité départemental de la licence individuelle est déterminée par chaque ligue et ne peut pas dépasser la valeur de la part fédérale* » ;
- Aligner le tarif de la licence B adultes au même niveau que celui appliqué dans les autres ligues ;

RECAPITULATIF DE LA PROPOSITION

La proposition d'augmentation de la part Ligue / CDJE des licences B adultes :

Licence B	Part Fédérale	Part Ligue	Part CDJE	Total
Adultes				
Tarif actuel	5 €	1,50 €	1,50 €	8 €
Saison 2027-2028	5 €	2,50 €	2,50 €	10 €
Jeunes				
Tarif actuel	1,50 €	0,75 €	0,75 €	3 €

Sur la base du nombre et de la répartition des licences B adultes de la saison 2025-2026, la proposition d'augmentation des tarifs des licences génèrera un surplus financier de 688 € dont 50% (344 €) reviendra aux CDJE. Le produit net supplémentaire restant à la ligue à partir de la saison 2027-2028 s'élèvera à 344 €.